



Commentaires sur le processus de production de la feuille de route sur la divulgation de de la propriété réelle RDC

Memo à l'intention du Secrétariat Technique de l'ITIE- RDC

18, août 2016

Introduction

Le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a produit une ébauche du Plan de Travail Triennal révisé. La révision du Plan de Travail est conforme à l'Exigence 1.5 qui demande au Groupe Multipartite de mettre à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE-RDC. La même Exigence précise que ce Plan de Travail devra faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle.

C'est dans cette perspective que le Secrétariat Technique a actualisé le Plan de Travail Triennal adopté par le Comité Exécutif en 2015. Ce plan actualisé a été partagé avec les parties prenantes pour commentaires. Le Plan de Travail lui-même devrait être présenté à la plénière des parties prenantes le 19 août suivi de son adoption par le Comité Exécutif le 07 septembre 2016.

Réagissant à l'appel à commentaire du Secrétariat, Global Witness, le Centre Carter et the Natural Resources Governance Institute ont convenu de coordonner leurs commentaires. Les commentaires repris dans cette note portent uniquement sur les activités liées à la divulgation de la propriété réelle, plus particulièrement la production de la feuille de route. La note reprend quatre recommandations clefs : (i) Revoir la méthodologie d'élaboration de la feuille de route, en y incluant la création du groupe de travail dans le Plan de Travail ; (ii) Envisager le débat entre parties prenantes sur les enjeux liés à la propriété réelle ; (iii) Revoir les dates butoir indiquées dans le Plan de Travail ; (iv) Désagréger le budget alloué à la production de la feuille de route.

i) Revoir la méthodologie d'élaboration de la feuille de route, en y incluant la création du groupe de travail, dans le Plan de Travail

La propriété réelle est un sujet complexe et qui nécessite l'engagement aussi bien du gouvernement que des entreprises et de la société civile de manière à ce que la divulgation contribue véritablement à une meilleure gestion des ressources naturelles de la RDC. L'implication active des parties prenantes dans le processus de production est indispensable en vue d'établir le jalon à même d'aboutir à la production d'une feuille de route robuste d'une part, et plus loin créer un environnement propice à un débat substantiel sur la propriété réelle de l'autre.

En ce qui concerne la divulgation proprement dite de la propriété réelle, il serait important d'inclure dans le Plan de Travail l'approche envisagée pour publier de telles informations. Pour l'instant, le Plan de Travail ne dit rien sur les démarches qui vont être entreprises pour élaborer une feuille de route. Or il semble primordial d'impliquer les parties prenantes dans cette élaboration, et pas seulement le Secrétariat Technique si telle est la vision actuelle. Tout ceci souligne à quel point l'implication des parties prenantes dans le processus de production de la feuille de route est autant indispensable que dans sa mise en œuvre.

Or pour l'heure, le Plan de Travail préconise que le draft de la feuille de route sera élaboré par le Secrétariat Technique et ensuite renvoyer aux parties prenantes pour commentaires et adoption au cours d'un atelier. Certes, plusieurs contraintes notamment financières peuvent justifier cette option. Toutefois, une telle approche méthodologie ne faciliterait pas l'implication active des parties prenantes et, réduirait l'appropriation et la portée du débat autour d'une question aussi complexe et d'importance capitale qu'est la propriété réelle.

En outre, des discussions préliminaires ont eu lieu au mois mars avec le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC sur la méthodologie, et plus tard au mois de mai suite à la visite du Secrétariat International de l'ITIE pour mettre en place un groupe de travail qui réfléchirait à la question de la divulgation de la propriété réelle. Ce groupe n'a toujours pas été créé mais semble pourtant important pour pouvoir avancer sur ce sujet complexe et, encore une fois, s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes. Peut-être qu'une partie des \$33.805 qui sont actuellement prévus pour l'activité de publication de la feuille de route pourrait être consacrée à la mise en place de ce groupe.

Ce groupe de travail, sans doute avec l'aide d'un consultant pourrait être en mesure de réfléchir sur une méthodologie robuste et les étapes nécessaires à l'élaboration d'une feuille de route (c'est-à-dire par exemple, revoir les divulgations qui ont déjà eu lieu dans les rapports précédents, revoir le détail des divulgations comme par exemple le seuil de propriété, assurer que les données sont collectées soit par un organisme existant comme le CAMI pour le secteur des mines, soit par un nouvel organisme et, identifier l'organisme le mieux approprié pour le secteur des hydrocarbures etc.).

ii) Débattre des enjeux liés à la propriété réelle

La RDC a fait des remarquables progrès sur la divulgation de la propriété réelle. Toutefois, il nous semble qu'il y ait un besoin de débattre des enjeux liés à la divulgation de la propriété réelle. Des activités de renforcement des capacités et de débat avaient déjà eu lieu lors de l'intégration de la propriété réelle dans les rapports ITIE 2013 et 2014 mais pourraient être poursuivis cette année et l'année prochaine. Il semble important d'inclure de telles activités dans le Plan de Travail.

Il serait également utile d'envisager les activités d'évaluation de la divulgation de la propriété réelle en vue d'identifier les lacunes ou les problèmes de divulgation rencontrés dans les rapports précédents-de dégager les 'leçons apprises' ainsi que les recommandations pour la prochaine étape de la divulgation. Une telle évaluation pourrait substantiellement informée le développement d'une feuille de route plus robuste susceptible d'adresser les défis liés à la divulgation elle-même. Cela dit, il peut être utile d'explorer l'opportunité d'inclure une telle activité dans le Plan de Travail, ou dans le processus de production de la feuille de route le cas échéant.

De toute évidence, il serait utile de rechercher et d'obtenir un accord sur certains sujets ci-après :

- La définition et la portée de la propriété réelle
- Le seuil de matérialité (discuter des implications du seuil de matérialité actuel de 25%)
- La façon pour le gouvernement de contraindre les entreprises à divulguer les informations
- La méthodologie/approche de collecte et le format/modèle de divulgation en tenant compte des problèmes de divulgation documentés dans les rapports précédents
- Convenir des approches et/ou de mécanisme de vérification des informations

A cet effet, nos trois organisations restent disposées à apporter une contribution technique substantielle sur la production de la feuille de route si c'est nécessaire.

iii) Revoir les dates butoir indiquées dans le Plan de Travail

Les dates butoirs, notamment la date de production de la feuille de route sur la propriété réelle prévue par le projet du Plan de Travail (octobre 2016), semblent non seulement moins ambitieuse mais aussi ne pas prendre en compte la complexité du secteur extractif de la RDC.

Il faudrait revoir les dates butoir indiquées actuellement dans le plan. La Norme ITIE exige une publication de la feuille de route au 1er janvier 2017, et donc il ne semble pas nécessaire d'indiquer octobre 2016 pour la publication de la feuille de route. Des consultations doivent avoir lieu dans les prochaines semaines et l'élaboration risque de prendre plus de temps que prévu.

Il serait important de promouvoir les contributions des parties prenantes, et surtout de la société civile à apporter les contributions sur l'élaboration de la feuille de route. En dépit des avancées enregistrées dans le domaine de la divulgation, la société civile semble moins satisfaite et, y voit des opportunités en vue d'améliorer davantage la qualité des divulgations.

iv) Désagréger le Budget pour la production de la feuille de route

Le plan de Travail prévoit \$33.805 pour les activités liées à la production de la feuille de route. L'agrégat du montant alloué ne permet pas de cerner exactement la nature d'activité planifiée. Il serait souhaitable de désagréger ce montant par activité en vue d'améliorer la lisibilité, et surtout, établir l'adéquation entre les activités et les ressources prévues.